

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2023

1^{er} août 2014

SOMMAIRE

BBH Leipzig Entwicklung A.G.	97058	CEP II Advisor S.à r.l.	97066
BBH Leipzig Entwicklung A.G.	97058	CEP III Investment 2 S.à r.l.	97066
BBW 1 Investment S.à r.l.	97059	CEP III Investment 6 S.à r.l.	97104
Biminvest S.A.	97061	China Designer Outlet Mall S.A.	97063
Biminvest S.A.	97059	Compagnie d'Investissements d'Outre	
Binkolux S.à r.l.	97086	Mer S.A.	97064
Blue Dream Shipping Company S.A.	97059	Conchart S.à r.l.	97064
BMO Finance Company II	97058	Conventum	97064
BNP PARIBAS Real Estate Investment Ma-		Cool-Tec S.A.	97060
agement Luxembourg S.A.	97060	Crane International Capital S.à r.l.	97064
Brading Holding S.à r.l.	97060	Credit Suisse Index Fund (Lux)	97065
BRGEOF France & Benelux Holding S.à		Crédit Suisse (Luxembourg) S.A.	97063
r.l.	97060	Credit Suisse Real Estate Fund Internatio-	
Bus Rent International S.à r.l.	97058	nal (Luxembourg) Holding S.A.	97062
By H S.à r.l.	97061	Credit Suisse Valhalla Investments (Lu-	
Cadillon Invest S.A.	97059	xembourg) S.à r.l.	97065
Cadillon Invest S.A.	97065	C-Rent S.à r.l.	97062
Cadillon Invest S.A.	97066	C-Rent S.à r.l.	97062
Cap investissement S.A.	97066	Cross Seed Ventures	97065
Capital International Fund	97061	Dofin S.A.	97104
Carmi Sàrl	97065	Portalux S.A., SPF	97087
CCP III Comte Hamburg S.à r.l.	97066	Quadra Capital Holding S.A.	97089
CCP III Comte Uberherrn S.à r.l.	97104	Red Cap S.A.	97067
Centaurus S.à r.l.	97063	Six Kartesia	97100
Centrum Gdynia S.à r.l.	97063	SWM Luxembourg	97076
Centrum Gdynia S.à r.l.	97062		

Bus Rent International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 143.232.

—
Extrait de la décision de l'associé unique du 20 novembre 2013

L'associé unique rappelle que la société a appris le décès d'un de ses gérants, Monsieur Patrick ROCHAS.

L'associé unique décide de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Eddy WIRTZ, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, comme nouveau gérant en remplacement du défunt Monsieur Patrick ROCHAS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014076074/14.

(140089586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

BBH Leipzig Entwicklung A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.966.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014076077/9.

(140089998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

BMO Finance Company II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 161.782.

—
Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014076087/10.

(140089519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

BBH Leipzig Entwicklung A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.966.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2014

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Marc LAMESCH, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014076076/21.

(140089642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

BBW 1 Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 165.599.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Madame Yonit Tzadok, gérant de la société susmentionnée, né le 22 janvier 1972 en Israël, demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 655 Third Ave., 21st Floor, New York, NY 10017, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014076078/16.

(140089914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Biminvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 95.821.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2014076083/14.

(140089414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Blue Dream Shipping Company S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.528.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 22 mai 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- BLUE DREAM SHIPPING COMPANY S.A., dont le siège social à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, a été dénoncé en date du 23 décembre 2009, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B87528.

Pour extrait conforme

Me Aziza GOMRI

Liquidateur

Référence de publication: 2014076085/15.

(140089804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Cadillon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 85.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014076113/9.

(140089775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

BNP PARIBAS Real Estate Investment Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.308.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014076089/14.

(140089730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Brading Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 138.292.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2014.

Brading Holding S.à r.l.

M.P. Paul Galliver

Manager B

Référence de publication: 2014076090/14.

(140089783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

BRGREOF France & Benelux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 108.012,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 130.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2014.

Référence de publication: 2014076091/10.

(140090198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Cool-Tec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.
R.C.S. Luxembourg B 107.990.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société Cool-Tec S.A. tenue le 7 mai 2013 au siège de la société

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré décide d'appeler aux fonctions d'administrateur-délégué dans le domaine d'activité de l'électricité, Monsieur Marc WINTERSDORF, technicien en électromécanique et énergie, né le 7 mars 1977 à Luxembourg, demeurant au 3, rue Beronis Villa, L-6550 Berdorf, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature dans ce domaine

La durée du mandat de l'administrateur-délégué est fixée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014076131/16.

(140089929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Biminvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 95.821.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 mai 2014 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolution:

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'administrateurs de Madame Ella STEKLY, Monsieur Dominic STEKLY et Madame Catherine STEKLY.

- Ces mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL, pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

Copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014076082/19.

(140089413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

By H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.191.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 171.206.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014076095/10.

(140089508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Capital International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 8.833.

—
Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 29 avril 2014

Composition du Conseil d'Administration:

- Il a été décidé d'approuver l'élection de Monsieur Luis Freitas de Oliveira (Président), Monsieur Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, Monsieur Stephen Gosztony ainsi que Madame Joanna Jonsson en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en avril 2015.

- Il a été décidé d'approuver la réélection de PricewaterhouseCoopers Société coopérative, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en avril 2015.

Au 29 avril 2014, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mr. Luis Freitas de Oliveira (Président du Conseil d'Administration)

- Mr. Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve

- Mr. Stephen Gosztony

- Mrs. Joanna Jonsson

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Pour Capital International Fund

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014076117/25.

(140089978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

C-Rent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 166.697.

Les comptes annuels de la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014076097/10.

(140089608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

C-Rent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 166.697.

Les comptes annuels de la période allant du 16/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014076098/10.

(140089609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Centrum Gdynia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 123.441.

EXTRAIT

En date du 20 mai 2014, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. La démission de M. Giovanni La Forgia en tant que gérant de la Société avec effet au 20 mai 2014 a été acceptée.
2. La nomination de Melle Laetitia Vauchez, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que gérant avec effet au 20 mai 2014 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014076101/14.

(140090144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 104.654.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 12 mai 2014, l'actionnaire unique pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Maximilien Dambax, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Jürg Roth, avec adresse au 30, Giesshübelstrasse, 8045 Zurich, Suisse
- Thomas Schmuckli, avec adresse au 5, Kalandplatz, 8045 Zurich, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014076109/20.

(140089936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Centaurus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 129.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/05/2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014076100/12.

(140089905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Centrum Gdynia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-240 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.441.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Centrum Gdynia S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014076102/12.

(140090159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

China Designer Outlet Mall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.248.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 13 mai 2014

Le siège de la société a été transféré de L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 30 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour China Designer Outlet Mall S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014076103/14.

(140089616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Crédit Suisse (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 11.756.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Charles-Henri Funck, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 janvier 1974, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°30 du 15 février 1974.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2014076134/16.

(140089627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Compagnie d'Investissements d'Outre Mer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 54.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014076104/10.

(140089589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Conchart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 113.173.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014076105/10.

(140089532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Crane International Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 104.655.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société du 19 mai 2014

Le 19 mai 2014, l'associé unique de Crane International Capital S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Mme Christelle Ferry en qualité de Gérant B de la Société avec effet au 12 mai 2014;
- De nommer Mme Séverine Canova, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société avec effet au 12 mai 2014 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 mai 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014076107/15.

(140089684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Conventum, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 70.125.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2014

L'Assemblée Générale renomme:

- Antoine CALVISI, Président;
- Fernand REINERS, Administrateur;
- Nico THILL, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- PricewaterhouseCoopers.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2014.

Référence de publication: 2014076129/19.

(140090065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Cadillon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 85.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014076114/9.

(140089776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Credit Suisse Index Fund (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 167.524.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2014076108/10.

(140089551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Credit Suisse Valhalla Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/05/2014.

Jacob Mudde / Jorge Pérez Lozano

Manager / Manager

Référence de publication: 2014076110/12.

(140090061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Cross Seed Ventures, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8249 Mamer, 67, rue Mameranus.

R.C.S. Luxembourg B 171.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014076112/11.

(140089559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Carmi Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 16, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.837.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARMi Sàrl

S.à.r.l. unipersonnelle

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014076118/12.

(140090018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Cadillon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 85.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014076115/9.

(140089777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Cap investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone d'Activités Régionale.
R.C.S. Luxembourg B 142.713.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 30 mai 2014.

Référence de publication: 2014076116/10.

(140090201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

CCP III Comte Hamburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 173.377.

Les comptes annuels pour la période du 5 décembre 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mai 2014.

Référence de publication: 2014076119/11.

(140090025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

CEP II Advisor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 171.361.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

CEP II Advisor S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014076122/12.

(140089538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

CEP III Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 128.356.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

CEP III Investment 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014076123/12.

(140089544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Red Cap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 187.283.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of the month of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AXA LBO FUND V CORE FCPR, a fonds commun de placement à risque represented by ARDIAN France, a company governed by French Law, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 403 201 882 RCS Paris, represented by Ms Jennifer Ferrand, private employee, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 12 May 2014, hereto annexed.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms:

Art. 1. Form, name. There is hereby established among the owners of the Shares a company in the form of a “société anonyme”, under the name of “Red Cap S.A.” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue by private or public of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Capital. The issued share capital of the Company is set at forty thousand euros (€ 40,000,-) divided into forty thousand (40,000) Shares with a nominal value of one Euro (€ 1,-) per Share.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such Shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders.

Transfers of Shares shall be effected by an inscription of the register of shareholders of the Company upon delivery of the certificate or certificates issued in relation to the Shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase and reduction of the Share capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in these articles of incorporation.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Wednesday of the month of June of each year at 5.00 p.m. (Luxembourg time).

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the respective notice of meeting, except that they may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require. They shall be held at the time specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders or, as the case may be, by decision of the sole shareholder of the Company, for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors shall be eligible for re-election.

The general meeting of shareholders or, as the case may be, the sole shareholder of the Company, may decide to appoint directors of two different classes, being class A directors and class B directors. Any such classification of directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the directors be identified with respect to the class they belong.

Any director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholder(s).

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors will choose from among its members a chairman and a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by any one director at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each director. Separate

notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. One director may represent one or more directors at any meeting of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) any resolutions of the board of directors may only be validly taken if approved by the majority of directors including at least one class A and one class B director (which may be represented).

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman (or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting), and by the secretary or by two directors or as resolved at the relevant board meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors or as resolved at the relevant board meeting.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company and in case different classes of directors are appointed, by the joint signature of one class A director and one class B director or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders for a period ending at the date they decided but not exceeding six years.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st December 2014.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decisions of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 17. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of Shares in the Company.

Art. 18. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Art. 20. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the Shares in the Company, the Company shall exist as a single sole shareholder Company and the single shareholder shall exercise the powers reserved to the general meetings.

Art. 21. Definitions. In these Articles, the following term shall have the meaning set forth herebelow:

Shares Means the shares of the Company issued from time to time in accordance with these articles of incorporation.

A reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

General words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of arts, matters or things or by examples falling within the general words; and

The headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

Subscription

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares	payment
AXA LBO Fund CORE V FCPR	40,000	€ 40,000
Total:	40,000	€ 40,000

The shares are fully paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200,-).

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

The extraordinary resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has forthwith immediately taken the following resolutions.

First resolution

The following persons are appointed directors for a term ending at the annual general meeting approving the accounts for the period ending on 31st December 2017 subject to the provisions of the articles of association of the Company:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
WAGENER Fabian	An der Welle 4, D-60322 Frankfurt am Main	Director	26 June 1979	Germany - Bonn
FERRAND Jennifer	24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg	Director	23 February 1981	France - Thionville
BRIMEYER Robert	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	Director	3 May 1972	Grand-Duchy of Luxembourg - Luxembourg
LEGRAND Sandra	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	Director	14 September 1974	Belgium- Bastogne

Second resolution

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1822 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136 477, has been appointed statutory auditor until the annual general meeting approving the accounts for the period ending on 31st December 2014.

Third resolution

The registered office is fixed at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le treizième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AXA LBO FUND V CORE FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par ARDIAN France, une société régie par le droit français, ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 201 882 RCS Paris,

représentée par Madame Jennifer Ferrand, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 12 mai 2014, ci-annexée.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a demandé au notaire d'acter comme suit les statuts d'une société qu'elle forme:

Art. 1^{er} . Forme, dénomination. Il est par la présente établi, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de «Red Cap S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des présents statuts, conformément à l'Article 18 ci-après.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toutes autres entités ou entreprises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats de créance, billets et autres valeurs mobilières ou droits de toutes espèces, y compris des intérêts dans des sociétés

de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, obligations convertibles et certificats de créance ou à tout autre instrument ou titre qu'elle juge approprié.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à quarante mille euros (€ 40.000,-) représenté par quarante mille (40.000) Actions d'une valeur nominale de un euro (€ 1,-) par Action.

Les Actions seront émises sous forme nominative.

La Société considèrera la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le propriétaire de ces Actions.

Des certificats établissant une telle inscription peuvent être délivrés aux actionnaires.

Les transferts d'Actions se feront par une inscription dans le registre des actionnaires de la Société sur présentation du certificat ou des certificats émis en relation avec les actions de la Société ensemble avec un contrat de cession donnant satisfaction à la Société ou par déclaration écrite de cession inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par des porteurs de procuration.

La Société peut racheter ses Actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans la manière requise pour l'amendement des présents statuts comme cela est prescrit par les présents statuts.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - généralités. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque Action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 17:00 heures (heure du Luxembourg).

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation. Elles pourront être tenues à l'étranger si, selon le jugement final et absolu du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent. Elles se tiendront à l'heure fixée dans l'avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale ou, le cas échéant, par décision de l'actionnaire unique, pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont rééligibles.

L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique peut décider de nommer des administrateurs de deux classes différentes, à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B. Une telle classification des administrateurs devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les administrateurs être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision de(s) l'actionnaire(s).

Dans le cas où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme responsabilités de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation de tout administrateur au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront un autre président pro tempore à la majorité des présents à de telles assemblées et réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présent ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur pourra représenter un ou plusieurs administrateurs durant toute réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des actionnaires a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B) toute résolution du conseil d'administration ne peut être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des administrateurs comprenant au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B (qui peuvent être représentés).

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut également, avec l'assentiment unanime, adopter des résolutions par voie circulaire en exprimant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication. L'ensemble formera le procès-verbal établissant la preuve de la décision.

Dans le cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne pourra délibérer, ni prendre part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet alinéa n'est pas applicable lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion), ainsi que par le secrétaire ou par deux administrateurs ou de la manière qu'aura décidé le conseil d'administration.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs ou de la manière qu'aura décidé le conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tout membre ou tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société et, dans le cas où des administrateurs de classes différentes ont été nommés, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire aux Comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par les actionnaires pour une période se terminant à la date qu'ils décident mais n'excédant pas six ans.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration et aux temps et lieu qu'il appartiendra au conseil d'administration de déterminer.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour convertir les montants des dividendes dans la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une Action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Action, sera perdu pour celui-ci, et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Le compte de prime peut être distribué aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions prévues ci-après. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant du compte de prime au compte de réserve légale.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Une fois que toutes les dettes, charges et frais de la liquidation seront couverts, le solde éventuel sera versé aux porteurs d'Actions de la Société.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Art. 20. Actionnaire unique. Si, et aussi longtemps qu'un actionnaire réunit toutes les Actions de la Société entre ses seules mains, la Société existera comme une société unipersonnelle et l'actionnaire unique exercera tous les pouvoirs réservés aux assemblées générales.

Art. 21. Définitions. Dans ces statuts, le terme suivant aura le sens qui lui est donné ci-dessous:

Actions Signifie les actions émises par la Société de temps à autre conformément aux présents statuts.

Une référence à:

(a) au masculin inclura le féminin;

(b) (sauf si le contexte le requiert autrement) au singulier inclura le pluriel et vice-versa;

(c) une "personne" inclura une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, Etat ou agence d'Etat ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique propre);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toute modification afférente et toute nouvelle mise en vigueur (avec ou sans modification).

On ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des termes généraux.

Les titres dans ces statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Paiement
AXA LBO Fund V CORE FCPR	40.000	€ 40.000
Total:	40.000	€ 40.000

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, dont preuve a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à mille deux cents euro (EUR 1.200,-).

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Décisions extraordinaires de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique a immédiatement pris les décisions suivantes.

Première résolution:

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2017 sous réserve des dispositions des statuts de la Société:

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
WAGENER Fabian	An der Welle 4, D-60322 Frankfurt am Main	Administrateur	26 juin 1979	Allemagne - Bonn
FERRAND Jennifer	24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg	Administrateur	23 février 1981	France - Thionville
BRIMEYER Robert	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	Administrateur	3 mai 1972	Grand-Duché de Luxembourg - Luxembourg
LEGRAND Sandra	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	Administrateur	14 septembre 1974	Belgique- Bastogne

Deuxième résolution:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B136477, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant approuver les comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014.

Troisième résolution:

Le siège social est fixé au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: J. FERRAND, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 15 mai 2014. Relation: DIE/2014/6208. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande à la société prénommée.

Diekirch, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014075820/501.

(140088733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

SWM Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 180.186.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of May,

Before us Me Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of SWM Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 3,079,250 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 180.186 (the "Company").

There appeared,

SWM HoldCo 2, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 211,523,850 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 182.345 (the "Sole Shareholder");

Here, represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 61,585 (sixty-one thousand five hundred and eighty-five) shares with a nominal value of EUR 50 (fifty Euro) each, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment to article 13 of the articles of association of the Company;
2. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of new shares of the Company with a share premium attached thereto;
3. Intervention, subscription and payment of the new shares by way of a contributions in kind by DelStar Technologies, Inc., SWM HoldCo 1, SWM HoldCo 3 and Schweitzer Mauduit International Inc.;
4. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of capital; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to amend article 13 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ Art. 13. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager, and one type B manager, one of whom shall be the business license holder in the event that, and during the time period that, the business license is granted to a manager.

The sole or any manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be Shareholder(s) or manager(s) of the Company.

In addition, the day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more managers and/or employees, who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company (the "Delegate(s)").

The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent(s) and or the Delegate(s) (if any), the duration of its representation as well as any other relevant condition of his/their duties.”

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 7,612,500 (seven million six hundred and twelve thousand and five hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 3,079,250 (three million seventy-nine thousand two hundred and fifty Euro) to EUR 10,691,750 (ten million six hundred and ninety-one thousand and seven hundred and fifty Euro) by the issuance of 152,250 (one hundred and fifty-two thousand two hundred and fifty) new shares with:

- a nominal value of EUR 50 (fifty Euro) (the “New Shares”); and
- a share premium attached thereto of an amount of EUR 130.62 (one hundred and thirty Euro and sixty-two cents), (the “Increase of Capital”).

Third resolution

It is resolved to accept that the New Shares be subscribed as follows:

- 362 New Shares for a total nominal amount of EUR 18,100 with a share premium exclusively attached of EUR 48, by DelStar Technologies (as defined below) by way of a contribution in kind of the following assets for an aggregate amount of EUR 18,148:

* part of the 1,001 shares in DelStar International, Limited, a company duly incorporated and validly existing under the laws of England and Wales, having its registered address at Colkin House, 16 Oakfield Road, Clifton, Bristol, BS8 2AP, United-Kingdom and registered with Registrar of Companies for England and Wales under number 4296794 (“DelStar International Shares”); and

* part of the perpetual, royalty-free, exclusive license in and to all of DelStar Technologies Inc.’s existing non-US intellectual property rights associated primarily with the manufacture, use, sale, offer for sale, and importation of thermoplastic netting and non-woven, laminated and extruded component products as used in the licensed countries for use in filtration, medical and other industries to make, have made, use, offer to sell, sell, and import products in all fields (the “Filtration Rights” and together with the DelStar International Shares, the “DelStar Technologies’ Contribution”);

- 27,557 New Shares for a total nominal amount of EUR 1,377,850 with a share premium exclusively attached of EUR 35, by SWM HoldCo 1 (as defined below) by way of a contribution in kind of the following assets for an aggregate amount of EUR 1,377,885:

* part of the 1,000,000 shares in Schweitzer-Mauduit Canada, ULC, a corporation duly formed and validly existing under the laws of the province of British Columbia, Canada, having its registered office at Suite 1700 - 666 Burrard Street, Vancouver BC V6C 2X8, Canada, and registered with the Business Corporations Act under number C099955 (“SWM Canada”), representing 100 % of the share capital of SWM Canada (the “SWM Canada Shares”);

* part of the 10 shares in Schweitzer-Mauduit International China, Limited, a private company duly formed and validly existing under the laws of Hong Kong, having its registered office at 6th Floor, Alexandra House, 18 Chater Road Central, Hong Kong and registered with the Hong Kong Companies Registry under number 826314 (“SWM China”), representing 100 % of the share capital of SWM China (the “SWM China Shares”); and

* part of the 697,642,254 shares in Schweitzer-Mauduit do Brasil Indústria e Comércio de Papel Ltda., a corporation duly formed and validly existing under the laws of Brazil, having its registered office at Avenida Darcy Vagas, No. 325, Santanésia, fifth District Municipality of Pirai, State of Rio de Janeiro, Brazil, and registered with the Company Register under identification number 33.3.0010118-7 (“SWM Brazil”), representing 99.99 % of the share capital of SWM Brazil (the “SWM Brazil Shares” and together with the SWM Canada Shares and the SWM China Shares, the “SWM HoldCo1’s Contribution”);

- 119,775 New Shares for a total nominal amount of EUR 5,988,750 with a share premium exclusively attached of EUR 16, be subscribed by SWM HoldCo 3 (as defined described below) by a contribution in kind for an amount of EUR 5,988,766 consisting of 31,642 quotas (numbered from 1 to 31,642) (the “SWM Spain Quotas”) of the 3,164,167 total quotas in Schweitzer-Mauduit Spain SL, a corporation duly formed and validly existing under the laws of Spain, having its registered office at C/ Orense, 85, Edificio Lexington, Madrid, Spain, and registered with the Registro Mercantil of Madrid and with fiscal number B81880585 (“SWM Spain”), (the “SWM HoldCo3’s Contribution”). In addition (i) 2,555,490 quotas (numbered from 31.643 to 2.587.132) in SWM Spain are transferred to the Company against a first payable towards the Company of an amount of EUR 483,669,450 and (ii) the remaining part of the quotas in SWM Spain, i.e. 577,035 quotas (numbered from 2.587.133 to 3.164.167) is transferred to the Company against a second payable towards the Company of an amount of EUR 109,213,475; and

- 4,556 New Shares for a total nominal amount of EUR 227,800 with a share premium exclusively attached of EUR 31.62, by SWM US by way of a contribution in kind for an amount of EUR 227,831.62 consisting of part of the 90,059,893 shares in Schweitzer-Mauduit RTL Philippines, Inc. a corporation duly organized under the laws of the Philippines, having its registered address at Light Industry Park III, Barangay San Rafael, Sto. Tomas, Batangas (ZC 4234), Philippines and duly registered with the Securities and Exchange Commission under Company Registration No. CS200916205 (“SWM Phi-

lippines Shares”) (the “SWM US Contribution” and together with the DelStar Technologies’ Contribution, the SWM HoldCo1’s Contribution and the SWM HoldCo3’s Contribution being hereinafter referred to as the “Contribution”).

Intervention - Subscription - Payment

There appeared,

1) DelStar Technologies, Inc., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the United States of America, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (“DelStar Technologies”),

here represented by Mr Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, the said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

DelStar Technologies, through its proxy holder declared to subscribe to 362 (three hundred and sixty-two) New Shares by paying:

- the nominal value of these New Shares for an aggregate amount of EUR 18,100 (eighteen thousand one hundred Euro); and

- the share premium exclusively attached thereto for an amount EUR 48 (forty-eight Euro),

by way of the DelStar Technologies’ Contribution.

2) SWM HoldCo 1, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 9,416,950 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 182.478 (“SWM HoldCo1”),

here represented by Mr Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, the said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

SWM HoldCo1, through its proxy holder declared to subscribe to 27,557 (twenty-seven thousand five hundred and fifty-seven) New Shares by paying:

- the nominal value of these New Shares for an aggregate amount of EUR 1,377,850 (one million three hundred and seventy-seven eight hundred and fifty Euro); and

- the share premium exclusively attached thereto for an amount EUR 35 (thirty-five Euro),

by way of the SWM HoldCo1’s Contribution.

3) SWM HoldCo 3, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly formed and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 6,024,350 and in process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg (Register of Trade and Companies) (“SWM HoldCo3”),

here represented by Mr Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, the said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

SWM HoldCo 3, through its proxy holder declared to subscribe to 119,775 (one hundred and nineteen thousand seven hundred and seventy-five) New Shares by paying:

- the nominal value of these New Shares for an aggregate amount of EUR 5,988,750 (five million nine hundred and eighty-eight thousand seven hundred and fifty Euro); and

- the share premium exclusively attached thereto for an amount EUR 16 (sixteen Euro), by way of the SWM HoldCo3’s Contribution.

4) Schweitzer Mauduit International Inc., a corporation duly formed and validly existing under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its headquarters address at 100 North Point Center East Suite 600, Alpharetta, Georgia 30022, United States of America (“SWM US”),

here represented by Mr Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, the said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

SWM US, through its proxy holder declared to subscribe to 4,556 (four thousand five hundred and fifty-six) New Shares by paying:

- the nominal value of these New Shares for an aggregate amount of EUR 227,800 (two hundred and twenty-seven thousand and eight hundred Euro); and

- the share premium exclusively attached thereto for an amount EUR 31.62 (thirty-one Euro and sixty-two cents),

by way of the SWM US Contribution.

It should be noted that (i) 31,642 quotas (numbered from 1 to 31.642) in SWM Spain were contributed in kind to the share capital of SWM HoldCo 3 and 3,132,525 quotas (numbered from 31.643 to 3.164.167) in SWM Spain were transferred to SWM HoldCo 3 against a payable upon its formation on April 15, 2014 by SWM HoldCo 1 and (ii) 40,664 quotas

(numbered from 1 to 40.664) in SWM Spain were contributed in kind to the share capital of SWM HoldCo 1 and 3,123,503 quotas (numbered 40.665 to 3.164.167) in SWM Spain were transferred to SWM HoldCo 1 against a payable on April 10, 2014 by SWM US.

SWM US, SWM HoldCo 1 and SWM HoldCo 3, represented as stated hereinabove, hereby:

- ratify all of the aforementioned previous transfers;
- declare that such transfers altogether refer to 100% of the quotas of SWM Spain; and
- consent this deed evidencing, to the extent necessary, each of the above-mentioned transfers of 100% of the quotas, which deed is deemed a public instrument (document público) for the purposes of Spanish corporate law.

Evaluation

The total value of the Contribution is set at EUR 7,612,630.62 (seven million six hundred and twelve thousand six hundred and thirty Euro and sixty-two cents).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the contribution has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

1. DelStar Technologies, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) it is the legal owner of the DelStar International Shares and the Filtration Rights;
- (ii) the DelStar International Shares are in registered form;
- (iii) the DelStar International Shares and the Filtration Rights are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the DelStar International Shares and the Filtration Rights are not the object of a dispute or claim;
- (v) the DelStar International Shares and the Filtration Rights are freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) DelStar International is duly organized and validly existing under the laws of England and Wales;
- (vii) to its knowledge DelStar International is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of interests to creditors, and there are no facts or circumstances known to them on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (viii) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the DelStar International Shares and the Filtration Rights, other than any registrations and/or filings required under the laws of England and Wales, if, any, which will be obtained and completed following the completion of the Increase of Capital; and
- (ix) all formalities, including any filings in the United Kingdom, required under any applicable law will be carried out in order for the contribution of the DelStar International Shares and the Filtration Rights to be valid anywhere and towards any third party.

2. SWM HoldCo 1, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) it is the legal owner of the SWM Canada Shares, the SWM China Shares and the SWM Brazil Shares;
- (ii) the SWM Canada Shares, the SWM China Shares and the SWM Brazil Shares are in registered form;
- (iii) the SWM Canada Shares, the SWM China Shares and the SWM Brazil Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the SWM Canada Shares, the SWM China Shares and the SWM Brazil Shares are not the object of a dispute or claim;
- (v) the SWM Canada Shares, the SWM China Shares and the SWM Brazil Shares are freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) SWM Canada is duly organized and validly existing under the laws of the province of British Columbia, Canada;
- (vii) SWM China is duly organized and validly existing under the laws of Hong Kong;
- (viii) SWM Brazil is duly organized and validly existing under the laws of Brazil;
- (ix) to its knowledge neither SWM Canada, SWM China nor SWM Brazil are involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of interests to creditors, and there are no facts or circumstances known to them on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (x) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the SWM Canada Shares, the SWM China Shares and the SWM Brazil Shares, other than any registrations and/or filings required under the laws of Canada, Hong Kong and/or Brazil, if, any, which will be obtained and completed following the completion of the Increase of Capital; and

(xi) all formalities, including any filings in Canada, Hong Kong and/or Brazil, required under any applicable law will be carried out in order for the contribution of the SWM Canada Shares, the SWM China Shares and the SWM Brazil Shares to be valid anywhere and towards any third party.

3. SWM HoldCo 3, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) it is the legal owner of the SWM Spain Quotas;
- (ii) the SWM Spain Quotas are in registered form;
- (iii) the SWM Spain Quotas are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the SWM Spain Quotas are not the object of a dispute or claim;
- (v) the SWM Spain Quotas are freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) SWM Spain is duly organized and validly existing under the laws of Spain;
- (vii) to its knowledge SWM Spain is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of interests to creditors, and there are no facts or circumstances known to them on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (viii) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the SWM Spain Quotas other than any registrations and/or filings required under the laws of Spain, if, any, which will be obtained and completed following the completion of the Increase of Capital; and

(ix) all formalities, including any filings in Spain, required under any applicable law will be carried out in order for the contribution of the SWM Spain Quotas to be valid anywhere and towards any third party.

4. SWM US, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) it is the legal owner of the SWM Philippines Shares;
- (ii) the SWM Philippines Shares are in registered form;
- (iii) the SWM Philippines Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the SWM Philippines Shares are not the object of a dispute or claim;
- (v) the SWM Philippines Shares are freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) SWM Philippines is duly organized and validly existing under the laws of the Philippines;
- (vii) to its knowledge SWM Philippines is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of interests to creditors, and there are no facts or circumstances known to them on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (viii) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the SWM Philippines Shares, other than any registrations and/or filings required under the laws of the Philippines, if, any, which will be obtained and completed following the completion of the Increase of Capital; and

(ix) all formalities, including any filings in the Philippines, required under any applicable law will be carried out in order for the contribution of the SWM Philippines Shares to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

- Ashish Advani, Michel Fievez and Jean-Luc Darmon acting as type A managers of the Company,
 - Philippe Salpetier, Roberta Masson and Patrick Moinet, acting as type B managers of the Company,
- each of them being here represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the Contribution described above, expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation and with the effective transfer of the Contribution, and confirmed the validity of the subscription and payment.

Declaration

The notary declares that the documentation sustaining the existence of the Contribution has been considered convincing as well as sufficient, and the Contribution is therefore effectively implemented.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company’s share capital is set at EUR 10,691,750 (ten million six hundred and ninety-one thousand and seven hundred and fifty Euro) divided into 213,835 (two hundred and thirteen thousand eight hundred and thirty-five) shares with a nominal value of EUR 50 (fifty Euro) each, fully paid-up, herein collectively the “Shares” and individually as the “Share”.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 6,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sixième jour de mai,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de SWM Luxembourg, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 3.079.250 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.186 (la «Société»).

A comparu

SWM HoldCo 2, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 211.523.850 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.345 (l'«Associé Unique»).

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 61.585 (soixante-et-un mille cinq cent quatre-vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 50 EUR (cinquante Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique, a été préalablement informé.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 13 des statuts de la Société;
2. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles parts sociales de la Société avec une prime d'émission y attachée;
3. Intervention, souscription et paiement des nouvelles parts sociales au moyen d'apports en nature par DelStar Technologies, Inc., SWM HoldCo 1, SWM HoldCo 3 et Schweitzer Mauduit International Inc.;
4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital; et
5. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'article 13 des statuts de la Société afin qu'il soit lu comme suit:

« **Art. 13. Pouvoirs des gérants.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B, l'un d'eux le cas échéant devant être le porteur de l'autorisation d'établissement dans l'hypothèse et durant la période où l'autorisation d'établissement est accordée à un gérant.

Le gérant unique ou chaque gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'a/ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

En outre, la gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société à cet égard peuvent être délégués à un ou plusieurs gérants et/ou employés, qui n'a/ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société (le(s) «Délégué(s)»).

Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et la rémunération (s'il y a lieu) des agents et/ou du (des) Délégué(s) (s'il y a lieu), la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions pertinentes de leur(s) fonction(s)».

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 7.612.500 EUR (sept millions six cent douze mille cinq cent Euros) pour le porter de son montant actuel de 3.079.250 EUR (trois millions soixante-dix-neuf mille deux cent cinquante Euros) à 10.691.750 EUR (dix millions six cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante Euros) par l'émission de 152.250 (cent cinquante-deux mille deux cent cinquante) nouvelles parts sociales avec:

- une valeur nominale de 50 EUR (cinquante Euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»); et
- une prime d'émission y attachée d'un montant de 130,62 EUR (cent trente Euros et soixante-deux cents), (l'«Augmentation de Capital»).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales soient souscrites de la manière suivante:

- 362 Nouvelles Parts Sociales d'un montant total en nominal de 18.100 EUR avec une prime d'émission y attachée exclusivement de 48 EUR, par DelStar Technologies (telle que définie ci-après) au moyen d'un apport en nature des actifs suivants pour un montant global de 18.148 EUR:

* une partie des 1.001 parts sociales de DelStar International, Limited, une société dûment constituée et existant valablement selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Colkin House, 16 Oakfield Road, Clifton, Bristol, BS8 2AP, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 4296794 (les «Parts Sociales de DelStar International»),

* une partie de la licence perpétuelle, franche de redevance et exclusive portant sur l'ensemble des droits de propriété intellectuelle non-américains existants de DelStar Technologies et relatif principalement à la fabrication, l'utilisation, la vente, l'offre à la vente, l'importation de filets thermoplastiques et de composants non tissés, laminés et extrudés tels qu'utilisés dans les pays où les licences peuvent être exploitées en vue de leur utilisation dans l'industrie de filtration, l'industrie médicale et toute autre industrie, de tout secteur, dont l'objet est de fabriquer, faire fabriquer, utiliser, offrir à la vente, vendre et importer des produits (les «Droits de Filtration» et ensemble avec les Parts Sociales de DelStar International, l'«Apport de DelStar Technologies»);

- 27.557 Nouvelles Parts Sociales d'un montant total en nominal de 1.377.850 EUR avec une prime d'émission y attachée exclusivement de 35 EUR, par SWM HoldCo 1 (telle que définie ci-après) au moyen d'un apport en nature des actifs suivants pour un montant global de 1.377.885 EUR:

* une partie des 1.000.000 parts sociales de Schweitzer-Mauduit Canada, ULC, une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de la Colombie Britannique, Canada, ayant son siège social au Suite 1700 - 666 Burrard Street, Vancouver BC V6C 2X8, Canada, et immatriculée auprès du Business Corporations Act sous le numéro C099955 («SWM Canada»), représentant 100 % du capital social de SWM Canada (les «Parts Sociales de SWM Canada»);

* une partie des 10 parts sociales de Schweitzer-Mauduit International China, Limited, une société (private company) dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de Hong Kong, ayant son siège social à 6th Floor, Alexandra House, 18 Chater Road Central, Hong Kong et immatriculée auprès du Hong Kong Companies Registry sous le numéro 826314 («SWM China»), représentant 100 % du capital social de SWM China (les «Parts Sociales de SWM China»); et

* une partie des 697.642.254 parts sociales de Schweitzer-Mauduit do Brasil Indústria e Comércio de Papel Ltda., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Brésil, ayant son siège social à Avenida Darcy Vargas, No. 325, Santanésia, fifth District Municipality of Pirai, Etat de Rio de Janeiro, Brésil, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés (Company Register) sous le numéro 33.3.0010118-7 («SWM Brazil»), représentant 99.99 % du capital social de SWM Brazil (les «Parts Sociales de SWM Brazil») et ensemble avec les Parts Sociales de SWM Canada et les Parts Sociales de SWM China, l'«Apport de SWM HoldCo1»);

- 119.775 Nouvelles Parts Sociales d'un montant total en nominal de 5.988.750 EUR avec une prime d'émission y attachée exclusivement de 16 EUR, par SWM HoldCo 3 (telle que définie ci-après) au moyen d'un apport en nature pour un montant global de 5.988.766 EUR consistant en 31.642 parts sociales (numérotées de 1 à 31.642) (les «Parts Sociales de SWM Spain») du total des 3.164.167 parts sociales de Schweitzer-Mauduit Spain SL, une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois d'Espagne, ayant son siège social à C/ Orense, 85, Edificio Lexington, Madrid,

Espagne, immatriculée auprès du Registro Mercantil de Madrid et avec le numéro fiscal B81880585 («SWM Spain»), (l'«Apport de SWM HoldCo3»). En outre, (i) 2.555.490 parts sociales (numérotées de 31.643 à 2.587.132) de SWM Spain sont transférées à la Société contre une première créance envers la Société d'un montant de 483.669.450 EUR et (ii) le reste des parts sociales de SWM Spain, soit 577.035 parts sociales (numérotées de 2.587.133 à 3.164.167), est transféré à la Société contre une seconde créance envers la Société d'un montant de 109.213.475 EUR; et

- 4.556 Nouvelles Parts Sociales d'un montant total en nominal de 227.800 EUR avec une prime d'émission y attachée exclusivement de 31.62 EUR, par SWM US (telle que définie ci-après) au moyen d'un apport en nature pour un montant global de 227.831,62 EUR consistant en une partie des 90.059.893 parts sociales de Schweitzer-Mauduit RTL Philippines, Inc., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois des Philippines, ayant son siège social à Light Industry Park III, Baragay San Rafael, Sto. Tomas, Batangas (ZC 4234), Philippines et immatriculée auprès de la Securities and Exchange Commission sous le numéro d'enregistrement CS200916205 (les «Parts Sociales de SWM Philippines») (l'«Apport de SWM US» et ensemble avec l'Apport de DelStar Technologies, l'Apport de SWM HoldCo1 et l'Apport de SWM HoldCo3, l'«Apport»).

Intervention - Souscription - Paiement

Ont comparu:

1) DelStar Technologies, Inc., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social auprès de The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 («DelStar Technologies»),

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

DelStar Technologies, représentée par son mandataire déclare souscrire à 362 (trois cent soixante-deux) Nouvelles Parts Sociales en payant:

- la valeur nominale de ces Nouvelles Parts Sociales pour une montant global de 18.100 EUR (dix-huit mille cent Euros); et

- la prime d'émission y attachée d'un montant de 48 EUR (quarante-huit Euros),
au moyen de l'Apport de DelStar Technologies.

2) SWM HoldCo 1, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 9,416,950 EUR et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 182.478 («SWM HoldCo1»),

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

SWM HoldCo1, représentée par son mandataire déclare souscrire à 27.557 (vingt-sept mille cinq cent cinquante-sept) Nouvelles Parts Sociales en payant:

- la valeur nominale de ces Nouvelles Parts Sociales pour une montant global de 1.377.850 EUR (un million trois cent soixante-dix-sept mille huit cent cinquante Euros); et

- la prime d'émission y attachée d'un montant de 35 EUR (trente-cinq Euros),
au moyen de l'Apport de SWM HoldCo1.

3) SWM HoldCo 3, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 6,024,350 EUR et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («SWM HoldCo3»),

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

SWM HoldCo3, représentée par son mandataire déclare souscrire à 119.775 (cent dix-neuf mille sept cent soixante-quinze) Nouvelles Parts Sociales en payant:

- la valeur nominale de ces Nouvelles Parts Sociales pour une montant global de 5.988.750 EUR (cinq millions neuf cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante Euros); et

- la prime d'émission y attachée d'un montant de 16 EUR (seize Euros),
au moyen de l'Apport de SWM HoldCo3.

4) Schweitzer-Mauduit International Inc., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant siège social 100, North Point Center East Suite 600, Alpharetta, Georgia 30022, Etats-Unis d'Amérique («SWM US»),

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

SWM US, représentée par son mandataire déclare souscrire à 4.556 (quatre mille cinq cent cinquante-six) Nouvelles Parts Sociales en payant:

- la valeur nominale de ces Nouvelles Parts Sociales pour un montant global de 227.800 EUR (deux cent vingt-sept mille huit cent Euros); et
- la prime d'émission y attachée d'un montant de 31,62 EUR (trente-et-un Euros et soixante-deux cents), au moyen de l'Apport de SWM US.

Il est noté que (i) 31.642 parts sociales (numérotées de 1 à 31.642) de SWM Spain ont fait l'objet d'un apport en nature au capital de SWM HoldCo 3 et 3.132.525 parts sociales (numérotées de 31.643 à 3.164.167) de SWM Spain ont été cédées contre créance à SWM HoldCo 3 lors de sa constitution en date du 15 avril 2014 par SWM HoldCo 1 et (ii) 40.664 parts sociales (numérotées de 1 à 40.664) de SWM Spain ont fait l'objet d'un apport en nature au capital de SWM HoldCo 1 et 3.123.503 parts sociales (numérotées de 40.665 à 3.164.167) de SWM Spain ont été cédées contre créance à SWM HoldCo 1 en date du 10 avril 2014 par SWM US.

Par les présentes, SWM US, SWM HoldCo 1 et SWM HoldCo 3, représentées comme indiqué ci-dessus:

- ratifient tous les transferts précédents ci-avant mentionnés;
- déclarent que l'ensemble de ces transferts se réfère à la totalité des parts sociales de SWM Spain; et
- pour autant que de besoin, acceptent que cet acte instrumentant, soit réputé être un acte public (document público) conformément au droit espagnol des sociétés dans lequel chacun des souscripteurs transfère 100% des parts sociales de SWM Spain.

Evaluation

La valeur totale de l'Apport est évaluée à 7.612.630,62 EUR (sept millions six cent douze mille six cent trente Euros et soixante-deux cents).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport

2. DelStar Technologies, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) il est le seul propriétaire des Parts Sociales de DelStar International et des Droits de Filtration;
- (ii) les Parts Sociales de DelStar International sont nominatives;
- (iii) les Parts Sociales de DelStar International et les Droits de Filtration sont libres de tout privilège, charge, option, sûreté, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Parts Sociales de DelStar International et les Droits de Filtration ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Parts Sociales de DelStar International et les Droits de Filtration sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (vi) DelStar International est dûment constituée et existe valablement selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles;
- (vii) à sa connaissance DelStar International ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (viii) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Parts Sociales de DelStar International et des Droits de Filtration, autres que les enregistrements et/ou dépôts requis par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, le cas échéant, qui seront obtenus et complétés suite à la réalisation de l'Augmentation de Capital; et
- (ix) l'ensemble des formalités, incluant tous dépôts au Royaume-Uni, requises en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'apport des Parts Sociales de DelStar International et des Droits de Filtration soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

2. SWM HoldCo 1, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

(i) il est le seul propriétaire des Parts Sociales de SWM Canada, des Parts Sociales de SWM China et des Parts Sociales de SWM Brazil;

(ii) les Parts Sociales de SWM Canada, les Parts Sociales de SWM China et les Parts Sociales de SWM Brazil sont nominatives;

(iii) les Parts Sociales de SWM Canada, les Parts Sociales de SWM China et les Parts Sociales de SWM Brazil sont libres de tout privilège, charge, option, sûreté, gage ou de tout autre droit de tiers;

(iv) les Parts Sociales de SWM Canada, les Parts Sociales de SWM China et les Parts Sociales de SWM Brazil ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;

(v) les Parts Sociales de SWM Canada, les Parts Sociales de SWM China et les Parts Sociales de SWM Brazil sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;

(vi) SWM Canada est dûment constituée et existe valablement selon les lois de la province de la Colombie Britannique, Canada;

(vii) SWM China est dûment constituée et existe valablement selon les lois de Hong Kong;

(viii) SWM Brazil est dûment constituée et existe valablement selon les lois du Brésil;

(ix) à sa connaissance ni SWM Canada ni SWM China ni SWM Brazil ne fait l'objet d'une procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;

(x) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Parts Sociales de SWM Canada, des Parts Sociales de SWM China et des Parts Sociales de SWM Brazil, autres que les enregistrements et/ou dépôts requis par les lois du Canada, de Hong Kong et/ou du Brésil, le cas échéant, qui seront obtenus et complétés suite à la réalisation de l'Augmentation de Capital; et

(xi) l'ensemble des formalités, incluant tous dépôts au Canada, à Hong Kong et/ou au Brésil, requises en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'apport des Parts Sociales de SWM Canada, des Parts Sociales de SWM China et des Parts Sociales de SWM Brazil soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

5. SWM HoldCo 3, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

(i) il est le seul propriétaire des Parts Sociales de SWM Spain;

(ii) les Parts Sociales de SWM Spain sont nominatives;

(iii) les Parts Sociales de SWM Spain sont libres de tout privilège, charge, option, sûreté, gage ou de tout autre droit de tiers;

(iv) les Parts Sociales de SWM Spain ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;

(v) les Parts Sociales de SWM Spain sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;

(vi) SWM Spain est dûment constituée et existe valablement selon les lois d'Espagne;

(vii) à sa connaissance SWM Spain ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;

(viii) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Parts Sociales de SWM Spain autres que les enregistrements et/ou dépôts requis par les lois d'Espagne, le cas échéant, qui seront obtenus et complétés suite à la réalisation de l'Augmentation de Capital; et

(ix) l'ensemble des formalités, incluant tous dépôts en Espagne, requises en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'apport des Parts Sociales de SWM Spain soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

6. SWM US, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

(i) il est le seul propriétaire des Parts Sociales de SWM Philippines;

(ii) les Parts Sociales de SWM Philippines sont nominatives;

(iii) les Parts Sociales de SWM Philippines sont libres de tout privilège, charge, option, sûreté, gage ou de tout autre droit de tiers;

(iv) les Parts Sociales de SWM Philippines ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;

(v) les Parts Sociales de SWM Philippines sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;

(vi) SWM Philippines est dûment constituée et existe valablement selon les lois des Philippines;

(vii) à sa connaissance SWM Philippines ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;

(viii) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Parts Sociales de SWM Philippines autres que les enregistrements et/ou dépôts requis par les lois des Philippines, le cas échéant, qui seront obtenus et complétés suite à la réalisation de l'Augmentation de Capital; et

(ix) l'ensemble des formalités, incluant tous dépôts en Espagne, requises en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'apport des Parts Sociales de SWM Philippines soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

- Ashish Advani, Michel Fievez et Jean-Luc Darmon agissant en leur qualité de gérants de type A de la Société,
- Philippe Salpetier, Roberta Masson et Patrick Moinet, agissant en leur qualité de gérants de type B de la Société, chacun étant représenté par Monsieur Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'Apport décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'Apport, son évaluation ainsi que le transfert effectif de l'Apport, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Déclaration

Le notaire déclare que la documentation garantissant l'existence de l'Apport a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence l'Apport est effectivement réalisé.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

“ **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 10.691.750 EUR (dix millions six cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante Euros) divisé en 213.835 (deux cent treize mille huit cent trente-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 50 EUR (cinquante Euros) chacune et sont chacune entièrement libérées,

Ici collectivement les «Parts Sociales» et individuellement la «Part Sociale».

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 6.800,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 mai 2014. Relation GRE/2014/1862. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014075903/588.

(140088546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Binkolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 184.200.

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-six mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Fred BINTENER, maître-menuisier, demeurant à L-8181 Kopstal, 20, route de Luxembourg.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée BINKOLUX S.à r.l., avec siège social à L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle Kehlen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 184.200 (NIN 2014 2402 778).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 janvier 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 829 du 1^{er} avril 2014.

Remarque préliminaire

Il y a lieu de noter que dans le prédit acte de constitution du 30 janvier 2014, le nombre des parts sociales a été erronément indiqué par deux cent quarante-et-un (241) au lieu de deux mille cinq cent quarante-et-un (2.541).

Le capital social d'UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 1.270.500.-) est désormais représenté par deux mille cinq cent quarante-et-une (2.541) parts sociales d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (EUR 500.-) chacune.

Ensuite le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant d'UN MILLION QUARANTE-TROIS MILLE EUROS (EUR 1.043.000.-) pour le porter de son montant actuel d'UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 1.270.500.-) au montant de DEUX MILLIONS TROIS CENT TREIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 2.313.500.-) par la création et l'émission de deux mille quatre-vingt-six (2.086) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (EUR 500.-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts existantes.

Les deux mille quatre-vingt-six (2.086) parts sociales nouvelles sont entièrement souscrites et libérées par l'associé unique moyennant un apport en nature consistant dans l'apport de deux cent quatre-vingt-dix-huit (298) actions qu'il détient dans la société anonyme de droit luxembourgeois BINSFELD & BINTENER S.A., ayant son siège social à L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle Kehlen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.628.

Le Souscripteur a déclaré qu'il est le seul propriétaire des actions apportées et que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il n'existe aucune restriction à la cessibilité de l'Apport.

Le Souscripteur a déclaré avec la Société qu'il accomplira toutes les formalités relatives au transfert valable de l'Apport à la Société, et notamment dans le cadre de la société dont les titres sont apportés.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été donnée au notaire soussigné par la production du rapport du conseil d'administration de la société anonyme BINSFELD & BINTENER S.A. du 26 mars 2014.

Une copie dudit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeure annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLIONS TROIS CENT TREIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 2.313.500.-), représenté par quatre mille six cent vingt-sept (4.627) parts sociales d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (EUR 500.-) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. BINTENER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 mai 2014. Relation: ECH/2014/1008. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 mai 2014.

Référence de publication: 2014076084/58.

(140089950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Portalux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 34.090.

L'an deux mille quatorze.

Le quatorze mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme-société de gestion de patrimoine familiale PORTALUX S.A., SPF, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 34.090,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 17 mai 1990, publié au Mémorial C numéro 417 du 13 novembre 1990,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 06 août 2009, publié au Mémorial C 1778 du 15 septembre 2009.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les huit (8) actions A et les trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze (37.492) actions B rachetables d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (€ 24,80) chacune, représentant l'intégralité du capital de NEUF CENT TRENTE MILLE EUROS (€ 930.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Maria Santiago, Rouckert, Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mai 2014. Relation: EAC/2014/7165. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014075804/61.

(140088627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Quadra Capital Holding S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 187.287.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of May.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

M. Guillaume Touze, professionally residing at Green Park House, 15 Stratton Street, London, W1J 8LQ, United Kingdom (the "Sole Shareholder"), represented by Maître Caroline Balme, lawyer, by virtue of a proxy dated 16 May 2014.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société anonyme, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

AMENDED AND RESTATED ARTICLES

Art. 1. Form, Name. There exists among the Shareholders a company in the form of a société anonyme, under the name of "Quadra Capital Holding S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. Registered office.

3.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors and, to the extent permitted by applicable law, within the Grand Duchy of Luxembourg.

3.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

3.4 In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 4. Object.

4.1 The object of the Company is to render advisory and assistance services to Luxembourg undertakings for collective investment belonging to or initiated by companies or enterprises which form part of the group to which the Company belongs, in connection with the management of their assets and their promotion.

4.2 The Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities. It may engage in the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.3 The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

4.4 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.5 All which has been mentioned above must be interpreted in the widest meaning possible and any listing is not exhaustive or limitative. The object of the Company encompasses any transaction or agreement to which the Company is party according with all of the above mentioned.

4.6 Finally, the Company may carry out any commercial, technical, financial or other operation, directly or indirectly related, in any area, in order to facilitate the realisation of its object.

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company has an issued share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by a total of thirty-one thousand (31,000) Shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1) with such rights and obligations as set forth in the present Articles.

5.2 The issued share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles of Incorporation.

5.3 The Company may not issue fractional Shares. The Board of Directors shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of scrip in lieu of any fraction of a Share.

5.4 The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Shares and may hold Shares in treasury, each time within the limits laid down by law.

5.5 Any Share premium shall be freely distributable in accordance with the provision of these Articles.

Art. 6. Shares in registered form only.

6.1 Shares of the Company are and shall remain in registered form only. A register of Shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register.

6.2 The Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person (in the case of fractions of Shares or otherwise), the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single proxy to represent the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may consider the person in whose name the registered Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such registered Shares. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such registered Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered Shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered Shares. In the event that a holder of registered Shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register(s) of Shareholders and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the register(s) of Shareholders by means of written notification to the Company.

6.4 All communications and notices to be given to a registered Shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the Shareholder to the Company.

6.5 Upon the written request of a Shareholder, registered nominative Share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Board Members. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated Share certificates shall be delivered before new certificates are remitted.

Art. 7. Transfer of Shares. A transfer of registered Shares made in accordance with the provisions of the present Articles shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the relevant register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the relevant register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Voting of Shares. Each Share shall carry one vote.

Art. 9. Management of the Company - Board of Directors - Sole Director.

9.1 The Company shall be managed by a Board of Directors which is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal, management and administration falling within the purposes of the Company. In the event the Company has only one Shareholder, the Company may at the option of the sole Shareholder, be managed by one Director as provided for by law and all provisions in the present Articles referring to the Board of Directors shall be deemed to refer to the sole Director (*mutatis mutandis*) who shall have all such powers as provided for by law and as set forth in the present Articles with respect to the Board of Directors.

9.2 All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of the Company to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Directors.

9.3 Except as otherwise provided herein or by law, the Board of Directors of the Company is authorised to take such action (by resolution or otherwise) and to adopt such provisions as shall be necessary, appropriate, convenient or deemed fit to implement the purpose of the Company.

Art. 10. Composition of the Board of Directors.

10.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of no less than three (3) Directors (unless otherwise provided for herein) who may but do not need to be Shareholders of the Company.

10.2 The Directors are appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years or until their successors are elected; provided however that any one or more of the Directors may be removed with or without cause (ad nutum) by the General Meeting of Shareholders by a simple majority vote of votes cast at a General Meeting of Shareholders. The Directors shall be eligible for re-election.

10.3 In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement, resignation, dismissal, removal or otherwise, the remaining Directors may fill such vacancy and appoint a successor to act until the next General Meeting of Shareholders.

Art. 11. Chairman.

11.1 The Board of Directors shall, to the extent required by law and otherwise may, appoint the chairman of the Board of Directors amongst its members. The chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors and of Shareholders. In the absence of the chairman a chairman ad hoc elected by the Board, the General Meeting of Shareholders, shall chair the relevant meeting.

11.2 In case of a tie the chairman (or any other Board member) shall not have a casting vote.

Art. 12. Board Proceedings.

12.1 The Board of Directors shall meet upon call by (or on behalf of) any Director.

12.2 Notice of any meeting of the Board of Directors must be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each Director one (1) day before the meeting, except in the case of an emergency, the nature and reasons of which shall be detailed in the convening notice. No convening notice shall be required for meetings held pursuant to a schedule previously approved by the Board and communicated to all Board members. A meeting of the Board may also be validly held without convening notice to the extent the Directors present or represented do not object and those Directors not present or represented have waived the convening notice in writing, by fax or e-mail.

12.3 Meetings of the Board of Directors may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other).

12.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Director as his proxy.

12.5 The duly convened meeting of the Board of Directors shall be duly constituted and validly deliberate if at a majority of all Directors in office (and able to vote) is present or represented. Resolutions put to the vote shall be passed only if approved by a simple majority of affirmative votes of the Directors present or represented (and able to vote).

12.6 Meetings of the Board of Directors may be validly held at any time and in all circumstances by means of telephonic conference call, videoconference or any other means, which allow the identification of the relevant Director. A Director attending in such manner shall be deemed present at the meeting for as long as he is connected.

12.7 The Board of Directors may also in all circumstances with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, facsimile transmission, or e-mail.

12.8 The minutes of any meeting of the Board of Directors (or copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise) shall be signed by the chairman of the Board, the chairman of the relevant meeting or by any two (2) Directors or as resolved at the relevant Board meeting or a subsequent Board meeting.

Art. 13. Delegation of power, committees, secretary.

13.1 The Board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual Directors or other officers or agents of the Company (with power to sub-delegate). In addition the Board of Directors may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business to an executive committee as it deems fit. The Board of Directors shall determine the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons so appointed.

13.2 The Board of Directors may (but shall not be obliged to unless required by law) establish one or more committees (including an audit committee and a compensation committee) and for which it shall, if one or more of such committees are set up, appoint the members (who may be but do not need to be Board members), determine the purpose, powers and authorities as well as the procedures and such other rules as may be applicable thereto.

13.3 The Board of Directors may appoint a secretary of the Company who may but does not need to be a member of the Board of Directors and determine his responsibilities, powers and authorities.

Art. 14. Binding Signature. The Company will be bound by the signature of any two (2) Directors or by the sole or joint signatures of any persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors. In case the Board of Directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole Director.

For the avoidance of doubt, for acts regarding the daily management of the Company, the Company will be bound by the sole signature of the administrateur délégué ("Chief Executive Officer" or "CEO") or any person or persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

Art. 15. Conflicts of Interest.

15.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Director or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm only, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

15.2 In the case of a personal conflict of interest of a Director, such Director shall indicate such conflict of interest to the Board and shall not deliberate or vote on the relevant matter. Any conflict of interest arising at Board level shall be reported to the next General Meeting of Shareholders before any resolution as and to the extent required by law.

Art. 16. Meetings of Shareholders - Annual General Meeting.

16.1 Any regularly constituted General Meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

16.2 The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Tuesday of June of each year at 10.00 a.m. (Luxembourg time) (or such other date as may be permitted by law). If such day is a legal holiday, the annual General Meeting shall be held on the next following normal business day.

16.3 Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

16.4 Notice of all meetings of Shareholders shall be given to each Shareholder as provided by law either by registered mail at least eight (8) days before the Meeting or by such publications as set forth in applicable law. If all of the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders, the General Meeting may be held without prior notice or publication.

16.5 A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or by cable or telegram or telex.

16.6 Except as otherwise provided for herein or as required by law, resolutions at a duly constituted Meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of the votes cast.

16.7 The Board of Directors, acting reasonably, may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any General Meeting of Shareholders.

16.8 General meetings of Shareholders shall be presided over by the chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by any other person designated by the General Meeting.

16.9 The Board of Directors may decide to allow the casting of votes in writing. In such case Shareholders may cast their vote by mail, by means of a form which shall contain at least the following mentions:

16.9.1 the date, time and place of the general meeting,

16.9.2 the name, address and other appropriate particulars of the Shareholder,

16.9.3 the number of Shares held by the Shareholder,

16.9.4 the agenda,

16.9.5 the text of the proposed resolutions,

16.9.6 the possibility to express a positive or negative vote or an abstention;

16.9.7 the possibility to give power to vote on any new resolution or amendments to the proposed resolutions tabled at the General Meeting or announced by the Company after remittance of the voting form. Voting forms need to be remitted to the Company or its agent, no later than two (2) business days preceding the date of the relevant general meeting, unless the Company sets a shorter time limit. Duly completed and executed voting forms received as aforesaid shall be taken into account for the calculation of the quorum at such General Meeting. Incomplete voting forms or voting forms received after the relevant time limit set by the Company shall not be taken into account.

16.10 Complying with the requirements of the law, once the Board of Directors has ratified that appropriate robust and tested technology and the related means for the casting of votes are available, the Board of Directors may allow

participation of Shareholders in the Meeting by way of video conference or by way of other telecommunication means permitting their due identification. Any Shareholder who participates in such a way to a General Meeting of the Company shall be deemed to be present at such General Meeting for the purpose of determining the quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such General Meeting. In case of interruption of transmissions or any other technical malfunctions having the same effect, the chairman may suspend the General Meeting. If such interruption cannot be cured within one (1) hour of the suspension, the General Meeting may validly resume and deliberate on all outstanding items of the agenda notwithstanding such interruption provided that those Shareholders no longer participating shall no longer be counted in the quorum.

16.11 In case the Company has only one Shareholder, such sole Shareholder shall have all powers of the General Meeting. Resolutions of the sole Shareholder are recorded in writing.

16.12 Holders of notes or bonds issued by the Company shall not, unless compulsorily otherwise provided for by law, be entitled to assist or attend General Meetings.

Art. 17. Amendments of Articles. The Articles of Incorporation may be amended from time to time by a resolution of the General Meeting of Shareholders to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg and as may otherwise be provided herein.

Art. 18. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 19. Supervisory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or more supervisory auditors as required by law. The supervisory auditor(s) shall be elected by the General Meeting of Shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of Shareholders. The supervisory auditor(s) in office may be removed at any time by the Shareholders with or without cause.

Art. 20. Distributions.

20.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to a non-distributable reserve as required by law. This allocation shall cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the issued Share capital of the Company.

20.2 The General Meeting of Shareholders shall determine how the annual results of the Company will be disposed of in accordance with the provisions of the present Articles. The General Meeting of Shareholders may resolve to distribute any distributable net profits, reserves and/or premium.

20.3 A distribution declared but not paid (and not claimed) on a Share after five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share and shall be forfeited by the holder of such Share, and revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

20.4 Interim dividends may be declared and paid by the Board of Directors subject to observing the terms and conditions provided by law either by way of a cash dividend or by way of an in kind dividend (including by way of Shares).

Art. 21. Liquidation.

21.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Directors then in office who will be endowed with the powers provided by articles 144 et seq. of the Luxembourg Company Law. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of Shares in the Company in accordance with the provisions of these Articles.

Part I. Sole shareholder, Definitions, Applicable law

Art. 22. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single Shareholder company pursuant to the provisions of Company Law.

Art. 23. Definitions.

Articles or Articles of Incorporation	Means the present articles of incorporation of the Company as amended from time to time
Board or Board of Directors	Means the Board of Directors (conseil d'administration) of the Company
Company Law	Means the law of 10 th August 1915 on commercial companies as amended (and any replacement law thereof)
Director	Means a member of the Board of Directors or as the case may be, the sole Director of the Company
General Meeting	Means the general meeting of Shareholders
Shareholder	Means a duly registered holder of Shares of the Company
Shares	Means the shares (actions) of the Company

Art. 24. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up, the Sole Shareholder has subscribed and partially paid-up all the thirty-one thousand (31,000) shares.

The shares so subscribed are partially paid up in cash so that the amount of twelve thousand and fifty hundred Euro (€ 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the under-signed notary.

Declaration

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,500.-

General meeting

The Sole Shareholder, being the Company's sole shareholder, then passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of directors is fixed at one (1).
2. M. Guillaume Touze, professionally residing at Green Park House, 15 Stratton Street, London, W1J 8LQ, United Kingdom, has been appointed as sole director of the Company.
3. The following person is appointed as supervisory auditor (commissaire) of the Company for the accounting year 2014:
FCS Services Sàrl, 2 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg
4. The term of the office of the sole director shall end, subject to applicable law, on the date when the General Meeting, as the case may be, shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2014.
5. The address of the Company's registered office is set at 11, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.
6. The first accounting year of the Company shall start on the day of its incorporation and end on 31 December 2014, and the first annual general meeting shall be held in 2015.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing persons, the proxyholders signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt mai.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Guillaume Touze résidant professionnellement au Green Park House, 15 Stratton Street, Londres, W1J 8LQ, Royaume-Uni, (l'«Actionnaire Unique»), représenté par Me Caroline Balme, avocat, en vertu d'une procuration datée du 16 mai 2014.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

Cette partie comparante a requis le notaire de constater l'acte de constitution d'une société anonyme, qu'elle souhaite constituer et dont les statuts auront la teneur suivante:

STATUTS MODIFIÉS ET REFONDUS

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il existe entre les Actionnaires une société anonyme sous la dénomination de «Quadra Capital Holding S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des Actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par voie d'une résolution prise par une Assemblée Générale délibérant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

3.2 L'adresse du siège social peut être transférée dans les limites de la commune sur décision du Conseil d'Administration et dans la mesure autorisée par le droit applicable, au sein du Grand-Duché de Luxembourg.

3.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant qu'au Luxembourg qu'à l'étranger.

3.4 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre ce siège social et l'étranger, se sont produits ou sont sur le point de se produire, le siège social peut être transféré provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance de toute partie intéressée par le Conseil d'Administration.

Art. 4. Objet.

4.1 La Société a pour objet de prêter des services de conseil en investissement et d'assistance à des organismes de placement collectif luxembourgeois, appartenant à ou mis en place par des sociétés ou entreprises faisant partie du groupe auquel appartient la Société.

4.2 La Société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou autre entités commerciales. La Société peut procéder à l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires et d'autres titres de quelque nature que ce soit, ainsi que la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes. Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger.

4.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, pouvant être convertibles et à l'émission de certificats de créance.

4.4 De manière générale, elle peut prêter assistance (par notamment l'octroi de garanties, nantissements, gages, sûretés ou autrement) à des sociétés ou d'autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance, de même qu'accomplir toute opération qu'elle pourra juger utile à la réalisation et au développement de ses objets.

4.5 Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat auxquels la Société est partie conformément avec ce a été mentionné ci-dessus.

4.6 Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par un total de trente et un mille (31.000) Actions, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) et étant assortie des droits et obligations énoncés dans les présents Statuts.

5.2 Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité fixées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la loi pour toute modification des présents Statuts.

5.3 La Société ne peut pas émettre de fraction d'Actions. Le Conseil d'Administration sera autorisé à sa discrétion à prévoir le paiement d'espèces ou l'émission d'un certificat provisoire d'actions au lieu d'une fraction d'Action.

5.4 La Société ou ses filiales peu(ven)t procéder à l'achat ou au rachat de ses propres Actions et peu(ven)t détenir des Actions en trésorerie, à chaque fois dans les limites prescrites par la loi.

5.5 Toute prime d'émission sera librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

Art. 6. Actions sous forme nominative uniquement.

6.1 Les Actions de la Société sont et resteront sous forme nominative uniquement. Un registre d'Actions sera tenu au siège social de la Société, où il pourra être consulté par tout Actionnaire. La propriété des Actions nominatives sera établie par inscription dans ledit registre.

6.2 Les Actions sont indivisibles vis-à-vis de la Société qui ne reconnaîtra qu'un propriétaire par Action. Si une Action est détenue de manière conjointe (dans le cas de fractions d'Actions ou autrement), les personnes revendiquant la propriété de l'Action devront nommer un seul mandataire pour représenter l'Action envers la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait ainsi été nommée. La

même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un débiteur gagiste et un créancier gagiste.

6.3 La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Actions nominatives sont inscrites dans le registre d'Actionnaires comme étant le propriétaire à part entière de ces Actions nominatives. La Société sera complètement libre de toute responsabilité en ce qui concerne les opérations sur ces Actions nominatives par rapport aux tiers et aura le droit de considérer tout droit, intérêt ou demande de ces tiers dans ou sur ces Actions nominatives comme étant non-existant, sous réserve toutefois de tout droit dont pourrait bénéficier ce tiers d'exiger l'enregistrement ou la modification de l'enregistrement des Actions nominatives. Au cas où un porteur d'Actions nominatives ne fournit pas d'adresse à laquelle toutes les notifications ou annonces de la part de la Société peuvent être envoyées, la Société pourra permettre qu'un avis à cet effet soit inscrit dans le(s) registre(s) des Actionnaires et l'adresse de ce porteur sera réputée être le siège social de la Société ou toute autre adresse pouvant être ainsi inscrite par la Société de temps à autre, jusqu'à ce que ce porteur fournisse une adresse différente à la Société. Le porteur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'elle figure dans le(s) registre(s) des Actionnaires au moyen d'une notification écrite adressée à la Société.

6.4 Toutes les communications et notifications devant être données à un Actionnaire inscrit seront réputées avoir été valablement faites à la dernière adresse communiquée par l'Actionnaire à la Société.

6.5 Sur demande écrite d'un Actionnaire, un/des certificat(s) d'Actions nominatives constatant l'inscription de cet Actionnaire au registre d'Actionnaires peu(ven)t être émis selon les valeurs prescrites par le Conseil d'Administration. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les mentions et numéros d'identification déterminés par le Conseil d'Administration. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux Membres du Conseil. Les certificats perdus, volés ou abîmés seront remplacés par la Société sur la base de preuves, d'engagements et d'indemnités jugés satisfaisants par la Société, étant entendu que les certificats d'Actions abîmés devront être remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

Art. 7. Transfert d'Actions. Un transfert d'Actions nominatives fait conformément aux dispositions des présents Statuts sera réalisé au moyen d'une déclaration de transfert inscrite dans le registre concerné, datée et signée par le cessionnaire et le cédant ou par leurs représentants dûment autorisés. La Société peut accepter et inscrire dans le registre concerné un transfert sur la base de correspondance ou d'autres documents constatant l'accord conclu entre le cessionnaire et le cédant satisfaisants pour la Société.

Art. 8. Droit de vote des Actions. Chaque Action donne droit à une voix.

Art. 9. Gestion de la Société - Conseil d'Administration - Administrateur unique.

9.1 La Société sera administrée par un Conseil d'Administration doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les activités de la Société et autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition, de gestion et d'administration relevant des objets de la Société. Dans le cas où la Société n'a qu'un seul Actionnaire, la Société peut, au choix de l'Actionnaire unique, être gérée par un Administrateur tel que prévu par la loi et toutes les dispositions des présents Statuts faisant référence au Conseil d'Administration seront considérées comme faisant référence à l'Administrateur unique (mutatis mutandis) qui aura tous les pouvoirs prévus par la loi et énoncés dans les présents Statuts concernant le Conseil d'Administration.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts de la Société à l'Assemblée Générale relèveront de la compétence du Conseil d'Administration.

9.3 Sauf disposition contraire des présents Statuts ou de la loi, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à prendre toutes les mesures (par résolution ou autrement) et à adopter les dispositions qui seront nécessaires, appropriées, opportunes ou jugées utiles afin d'accomplir l'objet de la Société.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration.

10.1 La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) Administrateurs (sauf disposition contraire des présentes), Actionnaires de la Société ou non.

10.2 Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période de maximum six (6) ans ou jusqu'à ce que leurs remplaçants aient été élus; étant toutefois entendu qu'un ou que plusieurs Administrateur (s) peu(ven)t être révoqué(s) avec ou sans motif (ad nutum) par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple des votes exprimés lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires. Les Administrateurs sont rééligibles.

10.3 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, retraite, démission, renvoi, révocation ou autre, les Administrateurs restants pourront pour pourvoir au poste devenu vacant et nommer un remplaçant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 11. Président.

11.1 Le Conseil d'Administration doit, dans la mesure où la loi le requiert sinon peut, nommer le président du Conseil d'Administration parmi ses membres. Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et toutes les assemblées des Actionnaires. En l'absence du président, un président ad hoc élu par le Conseil, l'Assemblée Générale des Actionnaires présidera la réunion ou l'assemblée en question.

11.2 En cas d'égalité des voix, la voix du Président (ou de tout autre membre du Conseil) ne sera pas prépondérante.

Art. 12. Procédures du Conseil.

12.1 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation d'un (ou au nom d'un) Administrateur.

12.2 Avis de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopieur, télex ou support électronique à chaque Administrateur au moins un (1) jour avant la date de ladite réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Un avis de convocation ne sera pas requis pour les réunions se tenant selon un échéancier préalablement approuvé par le Conseil et communiqué à tous les membres du Conseil. Une réunion du Conseil peut être valablement tenue sans avis de convocation si les Administrateurs présents ou représentés ne s'y opposent pas et que les Administrateurs qui ne sont pas présents ou représentés ont renoncé à l'avis de convocation par écrit, télécopie ou courriel.

12.3 Les réunions du Conseil d'Administration peuvent être tenues physiquement ou, en toutes circonstances, par voie de conférence téléphonique (ou de moyens similaires de communication permettant aux participants de communiquer entre eux).

12.4 Tout Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou courriel un autre Administrateur comme son mandataire.

12.5 La réunion dûment convoquée du Conseil d'Administration sera dûment constituée et pourra valablement délibérer si la majorité des Administrateurs en fonction (et en mesure de voter) est présente ou représentée. Les décisions soumises au vote ne seront prises qu'à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés (et en mesure de voter).

12.6 Les réunions du Conseil d'Administration peuvent être tenues valablement à tout moment et en toutes circonstances par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen permettant l'identification de l'Administrateur concerné. Un Administrateur participant de cette manière sera réputé présent à la réunion aussi longtemps qu'il sera connecté.

12.7 Le Conseil d'Administration peut également en toutes circonstances, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, câble, télécopie ou courriel.

12.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (ou les copies ou extraits de ces procès-verbaux pouvant servir en justice ou ailleurs) doivent être signés par le président du Conseil, le président de ladite réunion ou par deux (2) Administrateurs, ou tel que décidé à la réunion du Conseil concernée ou lors d'une réunion ultérieure du Conseil.

Art. 13. Délégation de pouvoir, comités, secrétaire.

13.1 Le Conseil peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que le pouvoir de représenter la Société dans la gestion de ses affaires à des Administrateurs individuels ou d'autres fondés de pouvoir ou agents de la Société (ayant le pouvoir de sous-déléguer). En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que le pouvoir de représenter la Société dans la gestion de ses affaires à un comité exécutif s'il l'estime nécessaire. Le Conseil d'Administration déterminera les conditions de nomination et de révocation ainsi que la rémunération et les pouvoirs de toute(s) personne(s) ainsi nommée(s).

13.2 Le Conseil d'Administration peut (mais ne doit pas, sauf si la loi l'exige) créer un ou plusieurs comité(s) (y compris un comité d'audit et un comité de rémunération) et dont il, si un ou plusieurs de ces comités est/sont créé(s), nommera les membres (membres du Conseil ou non), déterminera l'objet et les pouvoirs ainsi que les procédures et toutes les autres règles pouvant s'y appliquer.

13.3 Le Conseil d'Administration peut nommer un secrétaire de la Société, membre du Conseil d'Administration ou non, et déterminer ses responsabilités et pouvoirs.

Art. 14. Signature engageante. La Société sera engagée par la signature de deux (2) Administrateurs ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration. Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration n'est composé que d'un (1) membre seulement, la Société sera engagée par la signature de ce seul Administrateur.

Afin d'éviter tout doute, pour les actes concernant la gestion journalière de la Société, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 15. Conflits d'intérêt.

15.1 Aucun contrat ou aucune autre opération conclu(e) entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté(e) ou invalidé(e) par le fait qu'un ou que plusieurs Administrateur(s) ou fondé(s) de pouvoir de la Société auri(en)t un intérêt dans, ou serai(en)t administrateur(s), associé(s), fondé(s) de pouvoir, agent(s), conseiller(s) ou employé(s) de cette autre société ou entreprise. Aucun Administrateur ou fondé de pouvoir qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé ou autre d'une société ou entreprise avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne sera, en raison uniquement de sa position dans cette autre société ou entreprise, empêché de délibérer, de voter ou d'agir sur quelque sujet que ce soit en rapport avec ce contrat ou cette autre affaire.

15.2 Dans le cas où un Administrateur aurait un conflit d'intérêt personnel, cet Administrateur devra en informer le Conseil et ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur l'affaire concernée. Tout conflit d'intérêt naissant au niveau du Conseil fera l'objet d'un rapport à l'Assemblée Générale suivante avant toute résolution tel que et dans la mesure où la loi l'exige.

Art. 16. Assemblées des Actionnaires - Assemblée Générale annuelle.

16.1 Toute Assemblée Générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'accomplir ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

16.2 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation à cette assemblée, le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 10h00 (heure à Luxembourg) (ou à toute autre date pouvant être permise par la loi). Si ce jour est férié, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable normal suivant.

16.3 D'autres assemblées des Actionnaires peuvent se tenir au lieu et à l'heure indiqués dans les avis de convocation respectifs de l'assemblée.

16.4 Chaque Actionnaire sera avisé de toutes les assemblées d'Actionnaires tel que prévu par la loi, soit par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant l'Assemblée, soit par les publications énoncées dans la loi applicable. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires, l'Assemblée Générale peut être tenue sans avis ou publication préalables.

16.5 Un Actionnaire peut agir à toute assemblée des Actionnaires en nommant une autre personne comme mandataire par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex.

16.6 Sauf disposition contraire des présents Statuts ou dans les cas prévus par la loi, les résolutions prises lors d'une Assemblée des Actionnaires dûment constituée seront adoptées à la majorité simple des voix exprimées.

16.7 Le Conseil d'Administration, agissant raisonnablement, peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies par les Actionnaires pour que ceux-ci puissent prendre part à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

16.8 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront présidées par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne désignée par l'Assemblée Générale.

16.9 Le Conseil d'Administration peut décider d'autoriser l'expression des voix par écrit. Dans ce cas, les Actionnaires peuvent exprimer leur voix par courrier, au moyen d'un formulaire qui reprendra au moins les indications suivantes:

16.9.1 la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale,

16.9.2 le nom, l'adresse et autres indications nécessaires de l'Actionnaire,

16.9.3 le nombre d'Actions que l'Actionnaire détient, 16.9.4 l'ordre du jour,

16.9.5 le texte des résolutions proposées,

16.9.6 la possibilité d'exprimer un vote positif ou négatif ou une abstention;

16.9.7 la possibilité de donner le pouvoir de voter sur toute nouvelle résolution ou modification apportée aux résolutions proposées inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ou annoncées par la Société après la remise du bulletin de vote. Les bulletins de vote doivent être remis à la Société ou à son agent, au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale concernée, sauf si la Société ne fixe un délai plus court. Les bulletins de vote dûment remplis et signés reçus comme indiqué ci-avant seront pris en compte pour le calcul du quorum à cette Assemblée Générale. Les bulletins de vote incomplets ou les bulletins de vote reçus après le délai en question fixé par la Société ne seront pas pris en compte.

16.10 Dans le respect des conditions de la loi, une fois que le Conseil d'Administration aura ratifié qu'une technologie appropriée solide et éprouvée ainsi que les moyens connexes d'expression des votes sont disponibles, le Conseil d'Administration pourra permettre la participation des Actionnaires à l'Assemblée par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Tout Actionnaire participant de cette manière à une Assemblée Générale de la Société sera réputé présent à cette Assemblée Générale pour le calcul du quorum et aura le droit de voter sur les sujets examinés lors de cette Assemblée Générale. En cas d'interruption de transmissions ou de tout autre dysfonctionnement technique produisant le même effet, le président pourra suspendre l'Assemblée Générale. Si cette interruption ne peut être résolue dans l'(1) heure suivant la suspension, l'Assemblée Générale pourra valablement reprendre et délibérer sur les points restants de l'ordre du jour nonobstant cette interruption, à condition que les Actionnaires qui ne participent plus ne soient plus comptabilisés dans le quorum.

16.11 Dans le cas où la Société n'a qu'un seul Actionnaire, cet Actionnaire unique aura tous les pouvoirs de l'Assemblée Générale. Les résolutions de l'Actionnaire unique sont constatées par écrit.

16.12 Les détenteurs de titres obligataires ou d'obligations émis par la Société n'auront, sauf obligation contraire de la loi, pas le droit d'assister ou de participer aux Assemblées Générales.

Art. 17. Modifications statutaires. Les Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire selon les conditions de quorum et de majorité requises par les lois du Luxembourg et autrement tel que prévu dans les présents Statuts.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes tel que la loi l'exige. Le(s) commissaire(s) aux comptes sera/seront élu(s) par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires. Le(s) commissaire(s) aux comptes en fonction peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment par les Actionnaires avec ou sans motif.

Art. 20. Distributions.

20.1 Il est fait sur les bénéfices annuels nets de la Société, un prélèvement de cinq pour cent (5 %) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

20.2 L'Assemblée Générale des Actionnaires déterminera la manière dont les résultats annuels de la Société seront affectés conformément aux dispositions des présents Statuts. L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de distribuer tout bénéfice net, toute réserve et/ou prime distribuable.

20.3 Un dividende déclaré mais non payé (et non réclamé) sur une Action après cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le porteur de cette Action, sera perdu pour celui-ci et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte de porteurs d'Actions.

20.4 Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et versés par le Conseil d'Administration à condition qu'il respecte les conditions prévues par la loi, soit au moyen d'un dividende en espèces, soit au moyen d'un dividende en nature (y compris au moyen d'Actions).

Art. 21. Liquidation.

21.1 En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit ou à quelque moment que ce soit, il sera procédé à la liquidation par les soins de liquidateurs ou du Conseil d'Administration alors en fonction qui sera doté des pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la Loi luxembourgeoise sur les Sociétés. Après règlement des dettes, charges et dépenses de liquidation, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux porteurs d'Actions de la Société conformément aux dispositions des présents Statuts.

Partie I. Actionnaire unique, Définitions, Droit applicable

Art. 22. Actionnaire unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un Actionnaire réunit toutes les Actions de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Art. 23. Définitions.

Statuts	Signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps en temps
Conseil ou Conseil d'Administration	Signifie le conseil d'administration de la Société
Loi sur les Sociétés	Signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (et toute loi remplaçant celle-ci)
Administrateur	Signifie un membre du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique de la Société
Assemblée Générale	Signifie l'assemblée générale des Actionnaires
Actionnaire	Signifie un porteur d'Actions de la Société dûment inscrit
Actions	Signifie les actions de la Société

Art. 24. Droit applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents Statuts, les Actionnaires se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, l'Actionnaire Unique a souscrit et partiellement libéré l'ensemble des trente et un mille (31,000) actions.

Les actions ainsi souscrites sont partiellement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 €) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit engagés par la Société ou qui incomberont à la Société dans le cadre de sa constitution, sont estimés à EUR 1.500,-

Assemblée générale

L'Actionnaire Unique, étant l'actionnaire unique de la Société, a ensuite adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres du conseil d'administration est fixé à un (1).
2. Monsieur Guillaume Touze, demeurant professionnellement au Green Park House, 15 Stratton Street, Londres, W1J 8LQ, Royaume-Uni, a été nommé comme administrateur unique de la Société.
3. La personne suivante est nommée comme commissaire de la Société pour l'exercice comptable 2014:
FCS Services Sàrl, 2 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg
4. Le mandat de l'administrateur unique prendra fin, sous réserve de la loi applicable, à la date à laquelle l'Assemblée Générale, le cas échéant, décidera de l'approbation des comptes de la Société de l'exercice 2014.
5. L'adresse du siège social de la Société est établie au 11, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.
6. Le premier exercice comptable de la Société commencera le jour de sa constitution et se terminera le 31 décembre 2014 et la première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française. À la demande des mêmes personnes comparantes et en cas divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite aux mandataires des personnes comparantes, les mandataires et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: G. TOUZE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2014. Relation: LAC/2014/23315. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014075818/634.

(140088805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

Six Kartesia, Société Civile.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg E 5.349.

—
STATUTS

Les soussignés,

- 1) Monsieur Jean-Michel CHAMONARD, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, né le 3 juin 1976 à Lyon (France);
 - 2) Monsieur Christophe DARCHE, expert-comptable, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, né le 31 août 1979 à Luxembourg;
 - 3) Monsieur Olivier FERRES, juriste, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, né le 29 juillet 1961 à Montpellier (France);
 - 4) Monsieur Olivier REMACLE, expert-comptable, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, né le 15 juin 1970 à Messancy (Belgique);
(ci-après, les «Associés-Fondateurs»),
- déclarent par la présente former entre eux une société civile dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I - Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les associés (les Associés-Fondateurs) ci-avant une société civile particulière qui a la dénomination «SIX KARTESIA, société civile» (la Société).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, la mise en valeur de ces participations ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension, le développement et l'exploitation.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Senningerberg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché par décision des gérants.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société sera dissoute de plein droit lorsqu'il n'y aura plus parmi ses associés qu'un seul Associé-Fondateur.

La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés. Les héritiers ou ayants droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur tes biens et propres de la Société, ni ne s'immiscer d'aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

II - Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à trois mille Euro (EUR 3.000,00), représenté par trois mille d (3.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00).

Art. 6. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices ainsi que l'affectation des pertes, à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes. Les bénéfices réalisés sont affectés aux comptes courants des associés et distribués sans décision préalable d'une assemblée générale. Le droit de vote est organisé conformément à l'article 24 des présents statuts.

III - Transmission des parts, Cession volontaire, Cession obligatoire

III. 1^{er} - Transmission de parts - Règles générales

Art. 7. Toute cession de parts, sans préjudice de formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Art. 8. Toute cession de parts d'un associé ne pourra porter que sur l'intégralité des parts détenues par cet associé.

Art. 9. Toute cession de parts comportera l'obligation de transfert simultané de toute créance ou dette de l'associé cédant envers la Société. Il sera tenu compte de ces sommes dans la détermination du prix de rachat.

Art. 10. En cas de contestation du prix de cession tel que défini ci-dessous sous sections III.2 et III.3, le prix des parts cédées est déterminé conformément aux dispositions statutaires, par trois (3) arbitres à nommer d'un commun accord. Ils seront nommés et trancheront conformément aux règles d'arbitrage en vigueur de la Chambre de Commerce de Luxembourg et suivant la loi luxembourgeoise.

Art. 11. En cas de rachat par les autres associés, le prix de rachat sera payable immédiatement.

En cas de rachat par la Société, le prix de rachat pourra, à l'initiative de la Société, être échelonné en trois (3) tranches annuelles dont la première est échue dans les trois (3) mois du rachat. Le montant du prix de cession non payé aux échéances fixées, portera intérêt à partir de la date de cession au taux d'intérêt légal en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg à la date de l'échéance, augmenté de trois pour-cent (3%).

Art. 12. L'Associé-Fondateur qui perd sa qualité d'actionnaire de Lupercus Partners S.A., société anonyme inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161802 (ou toute société y succédant) ou dont le contrat d'emploi avec une des sociétés affiliées, directement ou indirectement à Lupercus Partners S.A, est résilié, pour toute raison autre que celle décrite à l'article 16 des présents statuts (départ en retraite, préretraite ou institution similaire, accord, ...) est autorisé à garder ses parts dans la Société. Lorsqu'il désire céder ses parts dans la Société, il doit en informer la Société dans les trois (3) mois de la perte de sa qualité d'actionnaire de Lupercus Partners S.A, La cession sera réalisée suivant les règles de la Cession volontaire décrite à la section III.2 des présents statuts.

III.2 - Cession volontaire

Art. 13. Les cessions de parts volontaires ne sont autorisées - sauf accord unanime de tous les associés ayant droit de vote, sans tenir compte des parts sociales du cédant - que dans l'hypothèse de l'article 12 des présents statuts.

Art. 14. La cession entre associés est réglée comme suit:

Tout associé autorisé à céder ses parts à un ou plusieurs autres associés doit en informer par lettre recommandée les gérants, qui, à cet effet, dans un délai d'un (1) mois, convoquent une assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, ayant pour ordre du jour l'agrément de la cession.

Lorsque cette assemblée générale refuse d'agréer la cession, la Société peut dans un délai d'un (1) mois à compter du refus, racheter les parts visées à l'alinéa précédent, pour son propre compte.

Le non-exercice du droit de rachat par la Société ouvre un droit de préemption sur les parts au profit de tous les coassociés du cédant au prorata de leurs parts dans la Société.

Le rachat effectué par la Société comporte l'obligation de procéder concomitamment à l'annulation de ces parts et à la réduction correspondante de son capital.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé font naître le droit de rachat au profit de la Société et subsidiairement le droit de préemption au profit des coassociés du défunt, de l'interdit, du failli et de l'associé en déconfiture conformément aux stipulations des alinéas précédents.

Art. 15. Le prix de rachat pour toutes les hypothèses de cette sous-section III.2 article sera le prix de marché des parts rachetées.

III.3 - Cession obligatoire

Art. 16. Tout associé de la Société, exclu de l'actionariat de la société anonyme de droit luxembourgeois Lupercus Partners S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161802 ou dont le contrat d'emploi avec une des sociétés affiliées, directement ou indirectement à Lupercus Partners S.A. est résilié, suivant les dispositions des statuts de celle-ci, est obligé de céder ses parts dans la Société.

Ces parts seront disponibles au rachat par les autres associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société. Si un ou plusieurs associés renoncent au rachat, les parts demeurant disponibles seront offertes aux autres associés, toujours au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Lorsque, un mois après exclusion de l'actionariat de Lupercus Partners S.A. ou de résiliation du contrat d'emploi, toutes les parts de l'associé sortant dans la Société n'ont pas été rachetées par les associés restants, la Société aura l'obligation de racheter ces parts restantes et de procéder concomitamment à l'annulation de ces parts et à la réduction correspondante de son capital.

Art. 17. Le prix de rachat pour toutes les hypothèses de cet article sera le plus bas des;

- prix de marché des parts rachetées, et
- coût d'acquisition des parts rachetées augmenté d'un intérêt annuel au taux d'intérêt légal augmenté de trois pour-cent (3%).

IV - Responsabilité des associés

Art. 18. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la Société les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient.

Dans tous actes qui contiendront des engagements au nom de la Société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la Société et sur les biens qui lui appartiennent.

En cas d'accord contraire et unanime des associés, les gérants devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une restriction du droit de poursuite à l'encontre des associés en fonction de leur participation au capital de la Société.

V - Gérance, Année sociale, Assemblées

Art. 19. La Société est gérée par les ses gérants nommés par l'assemblée générale des Associés-Fondateurs, Seul un Associé-Fondateur avec droit de vote pourra être gérant.

Art. 20. Les gérants ont les pouvoirs de disposition les plus étendus pour gérer la Société et l'engager en toutes circonstances. Ils ont tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale.

Les décisions sont prises à la majorité.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Toute cession ou autre transfert partiel ou intégral de toute participation de la Société requiert en plus l'approbation préalable donnée par une assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire.

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Les gérants établiront chaque année un bilan et un compte de profits et pertes au trente et un décembre.

Art. 22. Les assemblées des associés sont convoquées par les gérants, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, moyennant lettre recommandée à la poste, courrier électronique ou par tout autre moyen écrit, avec confirmation de réception, avec un préavis d'une semaine au moins et l'indication de l'ordre du jour dans les convocations. L'assemblée doit également être convoquée par les gérants dans la quinzaine de la réception de la demande et dans les mêmes formes que ci-dessus, lorsqu'un ou plusieurs associés possédant au moins vingt pour cent du capital social en font la demande par lettre recommandée, courrier électronique ou par tout autre moyen écrit, avec confirmation de réception en indiquant l'ordre du jour de l'assemblée,

Toutefois, pour autant que tous les associés soient présents et d'accord à ce sujet, des questions ne figurant pas à l'ordre du jour peuvent être valablement discutées et votées.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les associés ayant droit de vote, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une assemblée générale des associés.

Art. 23. Les associés se réunissent chaque année en assemblée endéans les quatre mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 24. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Chaque part sociale dispose d'un droit de vote tant qu'elles sont détenues par les Associés Fondateurs, sans pour autant qu'un associé ne puisse exercer plus de vingt-cinq pour-cent (25%) des droits de vote totaux. En cas de transmission ou cession des parts à un associé non fondateur, le droit de vote de ces parts est suspendu. Lorsqu'un Associé Fondateur ne sera plus actionnaire, pour quelque raison que ce soit, de la société anonyme de droit luxembourgeois Lupercus Partners S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161802 ou ne sera plus employé par une société affiliée, directement ou indirectement à Lupercus Partners S.A., le droit de vote de ses parts est suspendu. Cet associé pourra toutefois assister aux assemblées et s'y exprimer.

Lorsqu'une part est en indivision ou grevée le cas échéant d'un usufruit, les indivisaires ou le nu-proprétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la Société pour assister aux assemblées.

Art. 25. Lorsque l'assemblée ordinaire est appelée à délibérer elle doit être composée d'associés représentant la moitié au moins de toutes les parts ayant droit de vote. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau endéans un mois et elle délibère valablement quel que soit le nombre de parts représentées, mais seulement sur les points à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés avec droit de vote, présents ou représentés.

Art. 26. L'assemblée générale ordinaire arrête les comptes annuels, entend le rapport des gérants sur les affaires sociales, accorde ou refuse la décharge aux gérants, délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour, qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 27. L'assemblée générale extraordinaire est celle qui peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature.

L'assemblée extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les associés, possédant au moins soixante pour-cent (60%) des parts sociales ayant droit de vote, sont présents ou représentés, les délibérations étant prises à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés ayant droit de vote.

VI - Dissolution, Liquidation

Art. 28. La Société est dissoute de plein droit, lorsqu'il n'y aura plus qu'un seul Associé-Fondateur.

Cet Associé-Fondateur est de plein droit liquidateur.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la Société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

L'actif net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti en nature entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

VII - Disposition Générale

Art. 29. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

Souscription

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, les comparants ès-qualités qu'ils agissent, déclarent souscrire aux trois mille (3,000) parts sociales comme suit:

- Monsieur Jean-Michel CHAMONARD, prénommé, mille deux cents parts sociales	1.200
- Monsieur Christophe DARCHE, prénommé, cent-vingt parts sociales	120
- Monsieur Olivier FERRES, prénommé, quatre cent quatre-vingt parts sociales	480
- Monsieur Olivier REMACLE, prénommé, mille deux cents parts sociales	1.200
Total: trois mille parts sociales	3.000

Toutes les parts sociales ont été ou seront intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de trois mille Euro (EUR 3.000,00) sera à la libre disposition de la Société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Réunion en Assemblée Générale

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1, Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Michel CHAMONARD, prénommé;
- Monsieur Christophe DARCHE, prénommé;
- Monsieur Olivier FERRES, prénommé;
- Monsieur Olivier REMACLE, prénommé;

La Société sera valablement engagée vis-à-vis de tiers ainsi que pour toute ouverture et opération sur compte bancaire par la signature conjointe de deux (2) gérants.

2. Le siège de la Société est établi à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Exécuté en quatre (4) originaux à Senningerberg, le 23 mai 2014.

Jean-Michel CHAMONARD / Christophe
DARCHE / Olivier FERRERES / Olivier REMACLE.

Référence de publication: 2014075890/193.

(140088633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2014.

CCP III Comte Uberherrn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 173.373.

Les comptes annuels pour la période du 5 décembre 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2014.

Référence de publication: 2014076120/11.

(140090024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

CEP III Investment 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.273.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

CEP III Investment 6 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014076124/12.

(140089543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.

Dofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 161.898.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 26 mai 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Maître Tom LOESCH, Administrateur-Président, avocat, 6, route de Trèves, Bâtiment D, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'assemblée générale du 26 mai 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Pour DOFIN S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014076148/22.

(140089448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2014.
